

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2025/2026 FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Inscription scolaire *
- Niveau scolaire à la rentrée 2025 :
- Inscription ALSH (mercredis et vacances scolaires) *

**cocher la ou les case(s) correspondante(e)*

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance : _____ Sexe : M F
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____

PARENT 1

Mme M. Autorité parentale : oui Non

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance :/...../..... Situation familiale* : _____
Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)
Code postal : _____ Commune : _____
☎ Domicile : / / / / ☎ Portable : / / / /
Courriel : _____ @ _____
N° Sécurité Sociale : _____ N° Allocataire CAF : _____

PARENT 2

Mme M. Autorité parentale : oui Non

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance :/...../..... Situation familiale* : _____
Adresse : _____
(si différente de celle de l'élève)
Code postal : _____ Commune : _____
☎ Domicile : / / / / ☎ Portable : / / / /
Courriel : _____ @ _____
N° Sécurité Sociale : _____ N° Allocataire CAF : _____

Signature : _____

Garde alternée : oui non



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE 2025/2026

Pour les enfants nés en 2022 qui rentrent en maternelle, les enfants nés en 2019 qui rentrent au CP et les nouveaux venus dans la commune :

Dossier à remplir et à renvoyer accompagné des justificatifs demandés soit par courriel : gestion.adm@ville-marcheprime.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie **avant le vendredi 28 février 2025.**

Attention, seuls les dossiers complets seront traités

Documents à fournir avec la fiche de renseignements :

- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfant) ou acte de naissance
- Photocopie de la pièce d'identité du responsable légal
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

Autres documents à fournir selon la situation :

- En cas de situation de handicap de l'enfant :
 - Informer le kiosque familles
 - Fournir l'attestation AEEH
- En cas de changement d'école :
 - Certificat de radiation de l'école
- En cas de divorce ou séparation :
 - Jugement de divorce intégral ou décision du juge des affaires familiales notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- En cas d'hébergement par un tiers :
 - Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
 - Copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

ECOLE : MATERNELLE NIVEAU :

ELEMENTAIRE

Documents fournis :

- LIVRET DE FAMILLE / ACTE DE NAISSANCE
- PIECE D'IDENTITE
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE